

CHARTRE D'ENGAGEMENT À SÉCURISER LES PLATEFORMES LOGISTIQUES CONTRE LES DÉPARTS INOPINÉS DES CAMIONS

Les entreprises de transport et de logistique, signataires de la présente Charte, ambitionnent de rendre impossible tout départ d'un véhicule à quai tant que les opérations de chargement ou de déchargement ne sont pas terminées et que le personnel risque d'être dans la caisse du camion ou en transition entre la caisse et le quai.

Différents procédures ou équipements permettent de répondre à cet objectif.

Ainsi, la prise systématique des clés des véhicules, si elle ne suffit pas à empêcher tout accident lié à un départ inopiné, contribue à en limiter l'occurrence.

Les entreprises signataires de cette charte s'engagent à sécuriser les opérations de chargement / déchargement :

- Elles donnent instruction à tous leurs conducteurs de remettre systématiquement la clé de leur véhicule lorsqu'il le leur est demandé
- Sur leurs plateformes, elles :
 - informent tous les conducteurs intervenant sur le site et opérant des mises à quai de la procédure en place sur le site (entrepôt, plateforme, ...)
 - mettent en place la prise systématique des clés de contact de tout véhicule se présentant sur leurs sites et ne les rendent au conducteur qu'après confirmation que le véhicule peut quitter le quai en toute sécurité **ET/OU** mettent en place tout autre dispositif permettant l'asservissement des portes de quai à un signal que le camion peut quitter son emplacement en toute sécurité
 - adaptent leurs protocoles de sécurité en conséquence
 - assurent une communication permanente de leurs procédures.

Elles s'engagent également à :

- travailler sur des mesures portant sur les équipements ou les procédures complémentaires visant à empêcher ces accidents
- déployer une information coordonnée sur les moyens engagés pour empêcher les départs inopinés de camions
- partager les résultats obtenus et les pratiques avec les membres signataires.



ENTREPRISES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

